



Argentine
Bolivie (État plurinational de)
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
El Salvador
Équateur
Guatemala
Honduras
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
Uruguay
Venezuela (République bolivarienne du)

| Environnement opérationnel |

Les pays d'Amérique latine abritent des centaines de milliers de réfugiés, de demandeurs d'asile et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR. La plupart sont originaires de Colombie, pays qui compte l'une des plus grandes populations de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) au monde.

L'aggravation de la situation humanitaire en Colombie, particulièrement dans les régions rurales isolées, a laissé plus de trois millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, alors que des centaines de milliers ont cherché refuge dans d'autres pays de la région. En même temps, des préoccupations de sécurité intérieure liées aux mouvements transfrontaliers ont exacerbé les tensions au sein des pays andins.

Au Honduras, l'évincement du Président fin juin 2009 a provoqué une crise politique. Le HCR, en coordination avec le système des Nations Unies, suit la situation de près et a développé des plans d'intervention d'urgence pour les pays voisins.

Amérique latine

A l'exception de Cuba, tous les pays de la région sont signataires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et/ou de son Protocole de 1967. Le mois de novembre 2009 marquera le 25^{ème} anniversaire de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés et le 5^{ème} anniversaire du Plan d'action de Mexico. Depuis l'adoption du Plan d'action de Mexico, de nombreux pays ont amendé leur législation en vue d'améliorer la protection des réfugiés et des déplacés internes. On s'attend à ce que 13 pays intègrent les principes généraux relatifs aux réfugiés de la Déclaration de Carthagène dans leur législation d'ici 2010.

Au Chili, une nouvelle loi relative aux réfugiés a été approuvée par le Parlement et sera présentée au Sénat en octobre 2009 pour approbation finale. Les réfugiés et les demandeurs d'asile en Argentine, dans l'État plurinational de Bolivie, au Brésil, au Chili, au Paraguay et en Uruguay bénéficient d'un cadre juridique qui,

dans l'ensemble, est conforme aux normes internationales de protection. Ces pays ont mis sur pied des commissions nationales de réfugiés afin de traiter les demandes d'asile et chercher des solutions durables pour les réfugiés. Ils ont également ratifié les instruments internationaux et régionaux pertinents en matière de droits de l'homme.

Une conférence régionale sur la protection des réfugiés et les migrations internationales dans les Amériques aura lieu en novembre 2009 au Costa Rica. La conférence a pour objectif de favoriser une saine gestion des approches de migration régionale en trouvant un juste équilibre entre les besoins de protection internationale et les préoccupations concernant la sécurité intérieure. Les résultats serviront à mettre en oeuvre une stratégie régionale pour les migrations basées sur le plan d'action en 10 points du HCR.

Stratégie

La stratégie du HCR dans la région est basée sur le Plan d'action de Mexico. Le Plan comprend trois piliers principaux répondant aux questions du déplacement urbain, de la protection dans les zones frontalières difficiles et de la réinstallation.

Le pilier Villes solidaires soutient l'intégration locale et l'autosuffisance de personnes en quête de protection internationale dans les zones urbaines. L'objectif de ce pilier est de permettre aux réfugiés d'accéder aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et au logement au même titre que les ressortissants des pays qui les accueillent. Le HCR met en oeuvre des projets générateurs de revenus pour les réfugiés et prône leur libre accès au marché de l'emploi. Les gouvernements nationaux et les autorités locales jouent un rôle important dans ce contexte en mettant en oeuvre des politiques favorables aux réfugiés et en allouant des fonds pour les programmes d'intégration.

Le pilier Frontières solidaires aide le HCR à lutter contre les problèmes de protection aux frontières, principalement entre la Colombie et ses voisins. Il favorise l'intégration sur place dans les zones frontalières en reliant étroitement les programmes d'assistance aux plans de développement nationaux et régionaux. Cette approche avantage les réfugiés et les communautés d'accueil locales.

Le pilier Réinstallation solidaire est un programme régional de partage des responsabilités. Il concerne un nombre limité de réfugiés qui sont confrontés à des problèmes de protection dans leur pays d'asile. Depuis 2004, plus de 500 personnes ont été réinstallées en Argentine, au Brésil et au Chili. L'Uruguay a rejoint le programme en 2009 en réinstallant un premier groupe de 14 Colombiens réfugiés en Équateur. L'intégration de réfugiés palestiniens réinstallés au Chili et au Brésil est également en bonne voie.

Le HCR a commencé à décentraliser son Bureau pour les Amériques en juillet 2009 avec l'installation du Directeur adjoint à Panama. Le Bureau travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du Directeur régional des Nations Unies et apportera un soutien légal et technique aux opérations du HCR en Amérique latine. Il travaillera également à développer sa capacité de réponse aux situations d'urgence régionales

Contraintes

Dans l'ensemble de la région, le chômage et l'accès limité au marché de l'emploi, en partie causés par l'absence des papiers d'identité requis, entravent l'intégration sur place des réfugiés et leur quête d'autosuffisance économique. La région accueille un nombre croissant de demandeurs d'asile et de migrants économiques, en particulier provenant de la Corne de l'Afrique et du Moyen-Orient, posant de nouveaux défis à des régimes d'asile souvent fragiles. En Colombie et ses pays voisins, la sécurité demeure la contrainte principale, limitant l'accès aux personnes déplacées et l'octroi de la protection.

Opérations

Les opérations du HCR en **Colombie** et en **Équateur** font l'objet de chapitres distincts consacrés aux pays.

Le **bureau régional du HCR en Argentine** mettra l'accent sur le renforcement des réseaux nationaux et régionaux oeuvrant pour la protection des réfugiés et demandeurs d'asile en Argentine, en Bolivie, au Chili, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay. Il suivra la mise en application des législations nationales et le renforcement des structures institutionnelles et des procédures de détermination du



statut de réfugié (DSR). L'Organisation assistera les nouveaux venus et les personnes ayant des besoins spécifiques, tout en cherchant des solutions durables pour ceux qui ne peuvent pas rentrer chez eux. Il développera également la capacité de réinstallation et consolidera les programmes de réinstallation existants. De plus, l'Organisation plaidera pour la protection des réfugiés au sein des mouvements migratoires mixtes par l'intermédiaire du forum sur les questions migratoires du MERCOSUR.

Au **Brésil**, l'Organisation priera les autorités de formuler des politiques publiques visant à protéger les droits des réfugiés, y compris leur accès aux programmes d'aide sociale. Le renforcement du programme de réinstallation constituera un autre objectif majeur pour l'Organisation.

En **Amérique centrale**, le HCR s'efforcera de renforcer les législations et les capacités nationales en vue de la protection des réfugiés au sein de flux migratoires mixtes, de soutenir la création de réseaux de protection de la société civile et de résoudre les problèmes qui entravent l'intégration locale des réfugiés. Le bureau du Directeur adjoint à Panama s'efforcera de surmonter les obstacles liés à la régularisation du statut en Amérique centrale, y compris la non-reconnaissance des diplômes ou des certificats et les difficultés d'accès aux services publics. Il renforcera également la coopération avec les institutions pertinentes afin d'aider les réfugiés à pénétrer sur le marché local de l'emploi.

Au **Costa Rica**, le HCR mettra l'accent sur l'intégration locale, avec une attention particulière au renforcement de son plan de micro crédit octroyant de petits crédits aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.

Informations financières

A Cuba, l'intégration sur place des réfugiés n'est guère envisageable, bien que les autorités leur offrent un accès gratuit aux soins et à l'éducation. La réinstallation et le rapatriement librement consenti sont donc les seules solutions durables qui s'offrent à eux. Dans l'attente de solutions à leur sort, le HCR assurera la protection matérielle et juridique du petit nombre de réfugiés présents dans le pays.

Au Mexique, le HCR veillera à ce que les demandeurs d'asile mêlés à des flux migratoires mixtes soient identifiés et aient accès à des procédures efficaces et équitables. Dans ce contexte, la présence de l'Organisation le long de la frontière méridionale du Mexique est indispensable.

Au Panama, le HCR plaidera pour les droits des réfugiés et formera des fonctionnaires du gouvernement, ainsi que les autorités chargées de la surveillance des frontières, aux questions liées à l'asile. Le défi principal du HCR demeure la régularisation du statut des Colombiens sous le régime de protection humanitaire temporaire au Panama, un accord à cet effet ayant été signé par les deux pays concernés à la fin 2008.

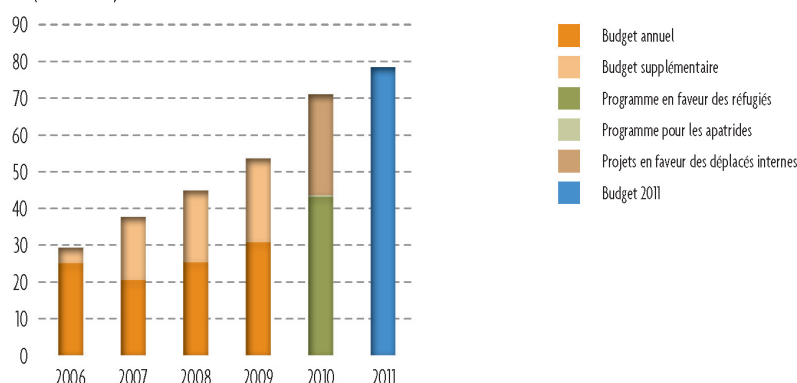
En République bolivarienne du Venezuela, la priorité du HCR en 2010 est l'enregistrement de tous les demandeurs d'asile en leur fournissant des papiers d'identité. Simultanément, l'Organisation continuera à promouvoir l'intégration sur place et à développer un programme de réinstallation plus global afin de répondre aux besoins de réfugiés colombiens ayant des besoins spécifiques.

Les besoins financiers du HCR en Amérique latine ont connu une hausse constante ces dernières années. Cette hausse s'explique principalement par une plus grande implication de l'Organisation en faveur des déplacés internes colombiens et le renforcement de la protection offerte aux personnes non enregistrées assimilables à des réfugiés dans les pays voisins de la Colombie. Le budget plus élevé prend également en compte les besoins plus importants de réinstallation dans certains pays d'Amérique latine. En outre, le renforcement de la sécurité du personnel a encore accru les besoins financiers. En 2010, le budget couvrira les besoins basés sur les évaluations globales dans tous les pays de la région. Bien que les budgets soient plus élevés, leur pouvoir d'achat a diminué en raison de l'inflation et des taux de change peu favorables dans de nombreux pays.

Des fonds supplémentaires mis à disposition grâce au projet d'évaluation des besoins globaux en Équateur ont permis au HCR, au Gouvernement et à leurs partenaires de renforcer la protection dans le pays et de soutenir l'intégration locale de près de 140 000 Colombiens en quête de protection internationale. Le processus d'enregistrement renforcé du Gouvernement représente un excellent exemple de solutions de protection fructueuses au bénéfice de quelque 60 000 personnes d'ici la fin de l'année 2010.

Budget pour l'Amérique latine en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget pour l'Amérique latine (dollars E.-U.)

PAYS	BUDGET 2009 RÉVISÉ ¹	2010				TOTAL	2011
		PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL		
Argentine ²	3 771 985	5 222 373	107 761	0	5 330 134	6 150 600	
Brésil	3 138 561	3 519 965	0	0	3 519 965	3 880 700	
Colombie	23 428 553	957 302	59 852	27 476 204	28 493 358	30 174 100	
Costa Rica	3 257 400	2 308 732	0	0	2 308 732	2 308 700	
Cuba	268 000	0	0	0	0	0	
Équateur	10 735 401	16 186 546	225 594	0	16 412 140	19 995 700	
Mexique	2 087 061	1 730 414	0	0	1 730 414	1 663 400	
Panama ³	3 147 512	6 582 249	0	0	6 582 249	6 920 600	
Venezuela (République bolivarienne du)	3 769 219	6 659 282	0	0	6 659 282	7 474 800	
TOTAL	53 603 692	43 166 861	393 207	27 476 204	71 036 273	78 568 600	

¹ Inclut les besoins pour les programmes supplémentaires en Colombie d'un montant de 22 828 757 dollars E.-U.

² Inclut l'intégration locale et la réinstallation en Bolivie, au Chili, au Pérou, au Paraguay et en Uruguay.

³ Inclut l'Unité juridique au Costa Rica et le Bureau du Directeur adjoint au Panama, qui couvre Cuba, le Guatemala, l'Honduras, l'El Salvador et le Nicaragua.